



Programme communal des FDF - octobre 2012

I. Introduction :

Les Fédéralistes démocrates francophones font leur cette formule célèbre de Winston Churchill : « **Tenir le langage de la vérité est déjà l'expression de l'optimisme** ».

Les citoyens attendent des responsables politiques **qu'ils disent la vérité sur l'état du pays et de ses institutions.**

Les citoyens attendent des responsables politiques qu'ils proposent un **projet rassembleur pour sauvegarder le bien-être de la population et la qualité de vie.**

Les citoyens attendent des responsables politiques qu'ils aient pour préoccupation constante **de gérer les communes avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance.**

Pour les FDF, si cette volonté de responsabilité est largement partagée, **les liens entre les citoyens seront resserrés, la gestion publique améliorée, le dynamisme économique soutenu, les inégalités combattues, la justice sociale restaurée et la démocratie renforcée.**

Avoir ce sens des responsabilités, c'est aussi accroître le **civisme** et défendre la **citoyenneté** qui garantit l'égalité de traitement et qui fait respecter par chaque citoyen l'Etat de droit et les valeurs démocratiques.

Les FDF sont particulièrement respectueux de l'**interculturalisme**, c'est-à-dire l'association de toutes les populations, quelles que soient leurs origines, leurs appartenances philosophiques, religieuses ou linguistiques, à un **même projet de vie**, sans nier leurs spécificités mais sans primauté de celles-ci sur les valeurs essentielles de la société.

Face à ces défis majeurs, **les FDF misent sur les communes** car elles sont plus que jamais au cœur de l'ambition démocratique, de la citoyenneté et du vivre ensemble. Plus que tout autre pouvoir, le pouvoir communal, peut grâce à sa proximité avec les citoyens, raffermir les liens sociaux et renforcer leur adhésion à la démocratie.

Compétentes dans de nombreux domaines tels que les services à la population (acte de mariages, extrait de naissance, délivrance du permis de conduire, de la carte d'identité, etc.) ; l'enseignement par le biais des écoles communales ; la mobilité (stationnement, pistes cyclables, etc.) ; la propreté publique (nettoyage des voiries) ; la jeunesse ; la sécurité (règlement de police, service de prévention, gestion de la police locale) ; l'environnement (agenda 21 local, maison de l'énergie) ; l'urbanisme ; le sport ; l'action sociale (soins de

santé, CPAS) ; l'économie et l'emploi (maison de l'emploi), **les communes constituent les premiers relais des préoccupations des citoyens et influencent le quotidien de chacun de ses habitants de manière plus directe que d'autres niveaux de pouvoirs.**

Pour les FDF, **les communes devront s'engager** pour la qualité et l'efficacité des services à la population, le soutien à la vie associative locale, le renforcement des solidarités sociales, la participation des citoyens à la décision politique communale, la rigueur et l'intégrité dans la gestion publique et la promotion de projets innovants pour le dynamisme de la vie communale.

C'est pourquoi, les FDF auront comme priorités :

- une **commune plus conviviale et plus sûre ;**
- une **commune volontaire pour une meilleure mobilité ;**
- une **commune exemplaire pour la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance ;**
- une **commune ambitieuse pour son développement durable et son cadre de vie ;**
- une **commune exceptionnelle pour tous les citoyens ;**
- une **commune autonome et économe.**

Comme un pari sur l'avenir, comme une nécessité et un objectif à atteindre, **les Fédéralistes démocrates francophones sont déterminés à poursuivre leurs engagements pour vous permettre d'améliorer sensiblement votre qualité de vie.**

II. La charte des engagements fondamentaux des FDF pour les élections communales d'octobre 2012

Les candidats FDF aux élections communales d'octobre 2012 ont plus que jamais la volonté d'être des gestionnaires communaux soucieux de l'intérêt général.

Les FDF ont le respect de la démocratie et des valeurs démocratiques. Ils refuseront toujours de constituer des listes ou de former des alliances pour les majorités communales, avec des partis, des candidats ou des élus racistes, xénophobes, négationnistes ou nationalistes.

Les candidats FDF aux élections communales prennent les engagements suivants et invitent celles et ceux qui veulent les rejoindre sur des listes communes à y souscrire:

- respecter les **principes démocratiques**, tels qu'énoncés par la Constitution belge, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Charte européenne de l'autonomie locale et les traités internationaux garantissant les libertés fondamentales ;
- respecter le **suffrage universel** (un homme/une femme = une voix) et, en conséquence, refuser de mettre en œuvre, au plan communal, tout mécanisme qui viserait à fausser la représentation correcte du suffrage universel au sein du conseil communal ;

- faire respecter le principe de la **laïcité politique** et de l'indépendance de l'autorité publique, garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses ;
- appliquer le principe de l'**égalité homme/femme** et tendre vers une représentation égale des femmes et des hommes au sein des organes de gestion de la commune, par la désignation aux fonctions exécutives ou aux mandats représentatifs ;
- reconnaître la **diversité** culturelle, linguistique, philosophique, religieuse ou autre des citoyens vivant dans les communes bruxelloises, en veillant à ce qu'ils ne soient pas victimes de l'une ou l'autre forme de discrimination, telle que sanctionnée par la loi, de la part des autorités communales ou des services placés sous leur contrôle ;
- renforcer la **citoyenneté**, c'est-à-dire le droit de tout habitant établi légalement dans une commune de participer activement aux orientations de politique communale, notamment par la pratique de la démocratie participative au plan local. Le droit ainsi reconnu à chaque citoyen est corrélatif de l'obligation de respecter les valeurs démocratiques de l'Etat de droit et les obligations légales qui en découlent ;
- veiller au respect strict du principe de l'**égalité des citoyens** devant la loi et appliquer la loi sans discrimination.

Les candidats FDF poursuivront également les priorités suivantes dans la gestion des communes :

- veiller à l'**équilibre budgétaire** afin de garantir l'autonomie de la gestion communale ;
- adopter une **fiscalité communale équitable** qui encourage la qualité des services à la population et fasse participer à leur financement les utilisateurs extérieurs à la commune ;
- renforcer la **cohésion sociale** et développer des politiques de solidarité en faveur des personnes les plus fragilisées car la commune est le premier niveau de pouvoir efficace pour lutter contre la dualité sociale ;
- porter un **projet d'identité forte** de la commune pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre tous les citoyens et prévenir les exclusions et l'isolement dont sont victimes notamment les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ;
- promouvoir la qualité de vie en appliquant les principes du **développement durable** et en adoptant les meilleures pratiques environnementales ;
- développer des services locaux d'accompagnement et de qualification des demandeurs d'emploi pour **renforcer leurs chances d'accès au marché du travail** ;
- reconnaître et soutenir le **réseau associatif local** qui contribue à renforcer les relations entre les citoyens ;
- maintenir, voire renforcer, le rôle essentiel des communes comme **pouvoirs organisateurs** des services d'enseignement, d'accueil de la petite enfance, de la culture, de l'aide sociale, du sport..., tous services indispensables ;
- renforcer la **sécurité publique** qui contribue à la qualité de la vie dans une commune ;
- favoriser l'**accès au logement** pour les revenus les plus faibles et moyens.

En outre, les FDF prennent des engagements spécifiques quant à l'avenir de la Région bruxelloise, de la périphérie et de la Région wallonne.

a. En ce qui concerne la Région bruxelloise :

Les candidats FDF considèrent que l'affirmation de Bruxelles comme Région à part entière dépend notamment de la bonne gestion des communes bruxelloises.

La Région et les 19 communes ne sont pas des pouvoirs concurrents mais complémentaires. Les forces politiques qui cherchent à opposer communes et Région, en niant tant les communes que la Région, sont celles qui travaillent contre les intérêts des Bruxellois. Aussi, les candidats FDF s'engagent à

- préserver le principe de **l'autonomie communale** et refuser toute fusion de communes, de zones de police ou de centres publics d'action sociale, sauf si elle résultait d'une adhésion des conseils communaux après consultation des populations des communes concernées ;
- défendre Bruxelles comme **région à part entière** et collaborer avec les autorités régionales bruxelloises lorsqu'elles poursuivent cet objectif ;
- **refuser toute cogestion de la Région bruxelloise et des communes**, et toute intervention de la Région flamande ou de la Communauté flamande en dehors de leurs compétences ;
- **refuser le carcan qui enferme Bruxelles en Flandre** et prendre les initiatives qui permettent de briser ce carcan et de préparer l'élargissement de la Région bruxelloise, condition essentielle pour qu'elle soit une Région à part entière. A cette fin, les communes bruxelloises doivent renforcer, par toute initiative, les liens qui les unissent aux communes de la périphérie bruxelloise et aider à faire respecter les droits des 150.000 Francophones de la périphérie ;
- affirmer que **les communes bruxelloises font partie intégrante de la Fédération Wallonie-Bruxelles** et développer des collaborations tant avec les autorités de la Fédération qu'avec les pouvoirs locaux de Wallonie.
- affirmer, par les mesures appropriées, le **soutien des autorités communales aux bourgmestres non-nommés** de la périphérie bruxelloise et concourir au respect de la volonté des électeurs des communes concernées.

Les candidats FDF ont toujours affirmé la primauté du principe de la liberté linguistique et du libre usage des langues par les citoyens. En conséquence, ils seront attentifs à :

- respecter les **droits linguistiques individuels** des citoyens, conformément à leur volonté librement exprimée ;
- améliorer la gestion des services communaux par le principe du **bilinguisme des services** et répartir les agents de chaque régime linguistique en fonction du volume des affaires traitées respectivement en français ou en néerlandais ;
- reconnaître l'usage de **langues internationales** afin de renforcer la qualité de l'accueil des citoyens dans les communes. Ces langues n'ont pas le statut de langue officielle mais leur maîtrise par des agents communaux doit être encouragée.

b. En ce qui concerne la Périphérie bruxelloise :

Les candidats FDF considèrent que les principes suivants doivent être mis en œuvre dans la gestion des communes de la périphérie :

- accepter le principe de l'organisation d'une **consultation populaire** dans les communes à régime linguistique spécial – Crainhem, Drogenbos, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppem – pour permettre aux citoyens de se prononcer sur l'appartenance de leur commune à la Région bruxelloise et soutenir cette exigence lors de toute négociation institutionnelle à venir ;
- défendre l'application pleine et entière et sans réserve de la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales**, et mettre en œuvre les résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (réf. résolution 1301 du 26 septembre 2002) ;
- ne pas remettre en cause **l'utilisation du français** par les conseillers communaux lors des séances du conseil communal d'une commune à régime linguistique spécial, conformément à l'arrêt du 10 mars 1998 de la Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle).
Dans les conseils communaux des communes sans facilités, l'usage du français ne peut pas être davantage interdit car l'article 30 de la Constitution garantit la liberté de l'usage des langues en Belgique ;
- soutenir le Collège des bourgmestre et échevins d'une commune à régime linguistique spécial lorsqu'il veille à faire respecter l'application correcte des lois sur l'emploi des langues en matière administrative et à **préserver les droits linguistiques des populations francophones de la commune** ;
- dans les communes dont le bourgmestre n'est toujours pas nommé (Crainhem, Linkebeek, Wezembeek-Oppem), défendre de manière inconditionnelle la candidature du bourgmestre pressenti et tenir en échec toute tentative d'ingérence des autorités flamandes qui, par l'adoption d'éventuels nouveaux décrets ou circulaires ou toute autre mesure administrative, chercheraient à **porter atteinte au respect du suffrage universel** ;
- demander le soutien des autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que **l'enseignement fondamental francophone** dans les communes à régime linguistique spécial (en ce compris les relations avec les centres PMS, l'inspection pédagogique, la gestion administrative...) soit sauvegardé et puisse se développer ;
- inviter les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des régions wallonne et bruxelloise et des autres entités publiques (provinces, communes) à soutenir, par tout moyen, notamment financier, les associations francophones qui, en périphérie bruxelloise, permettent aux habitants de **bénéficier de service en français** (culture, sport, jeunesse, aide aux personnes...).

c. En ce qui concerne la Région wallonne :

Les candidats FDF sont particulièrement attachés à **l'affirmation de la Wallonie** à laquelle les communes doivent contribuer. La prospérité de la Wallonie, son redéploiement économique et social, son rayonnement intellectuel dépendent d'un projet fédérateur, rassemblant toutes les forces créatrices wallonnes. **Ce projet fédérateur ne pourra réussir**

que si la gestion publique est exemplaire. Les candidats FDF s'engagent à assumer les responsabilités publiques qui leur seraient confiées dans le strict respect de cette exigence.

L'unité de la Wallonie et de Bruxelles doit se renforcer car seule la Fédération des deux régions donnera une ambition nouvelle à tous les Francophones. **La Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre appui sur les communes et celles-ci doivent pleinement collaborer avec elle.**

Le moment est venu de donner un **destin commun à la Wallonie et à Bruxelles** pour qu'unies, elles ne subissent plus la volonté dominante du nationalisme flamand et s'émancipent pour redonner de la dignité et de l'espoir à tous les Wallons et les Bruxellois.

En conclusion, les FDF demandent à ceux qui veulent les rejoindre sur des listes communes de souscrire à ces engagements essentiels.

III. Les priorités des FDF pour les communes

Les élections communales constituent évidemment un moment très important pour les citoyens et le renforcement de la démocratie locale.

Il s'agira avant tout de mener une politique qui vise à améliorer au quotidien la qualité de vie de toutes et tous. Pour ce faire, les FDF axeront leur message dans les 5 domaines suivants :

1. Une commune plus conviviale et plus sûre :

Se sentir en sécurité en ville et pouvoir s'y balader en toute quiétude constituent des droits fondamentaux inscrits dans le droit positif belge. **Cette attente exprimée vivement par la population ne doit pas rester sans réponse.** Or, les citoyens ne peuvent pas accepter l'impunité pour les actes de délinquance et d'incivilités.

Aujourd'hui, toutes les catégories de la population ressentent l'insécurité. Il faut y **apporter des réponses multiples** par l'éducation, l'information, la prévention, les politiques de proximité et l'aménagement adapté de l'espace public mais aussi et surtout par une présence policière effective.

A cet égard, les communes, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, sont **les plus à même à agir efficacement tant par leur connaissance du terrain que par leur capacité à intégrer et mettre en place différentes politiques globales.**

▪ Objectifs

- Défendre une **police de proximité** adaptée aux spécificités locales ;
- Investir tant dans le secteur de la **prévention** que dans le secteur de la **répression** ;
- Lutter de manière déterminée contre toutes les formes d'**incivilités** ;

- Veiller à associer et soutenir le **secteur associatif** qui s'investit dans le secteur de la prévention ;
- Maintenir et renforcer les **moyens humains et financiers** pour le secteur de la prévention ;
- Améliorer le cadre de vie en luttant contre les **dégradations du mobilier urbain**, en veillant à la bonne gestion du bâti, en mettant en avant le patrimoine social, culturel et architectural de la commune, en adoptant une politique efficace de **propreté des voiries communales**,... ;
- Augmenter la sécurité dans les transports publics ;
- Avoir un recours plus généralisé aux **sanctions administratives** et ce pour toutes les formes d'incivilités.

▪ ***Propositions principales***

Pour atteindre ces objectifs, les FDF préconisent notamment de :

Dans le secteur de la prévention :

- **Professionaliser et valoriser la fonction** des agents de prévention en accordant aux agents le statut d'employés communaux ;
- Développer la techno-prévention et informer les citoyens de l'existence de ce service au niveau communal;
- **Octroyer des primes de techno-prévention** dans la limite des crédits disponibles pour les personnes qui sécurisent leurs habitations par la mise en place de moyens techniques (vitres anti-effraction, portes blindées, etc.) ;
- **Permettre aux fonctionnaires-sanctionneurs** d'imposer aux auteurs d'incivilités (exemple : dépôts clandestins, déjections canines, actes de vandalisme ou autres dégradations de l'espace public) l'accomplissement de **travaux d'intérêt général** en rapport avec l'incivilité commise ;
- Porter le **montant des sanctions administratives** qui est aujourd'hui plafonné à 250 euros, à 500 euros ; parallèlement augmenter le plafond au-delà duquel il est prévu une audition de la personne sanctionnée par le fonctionnaire-sanctionneur;
- **Former** des agents constatateurs en suffisance dans toutes les communes ;
- Soutenir l'installation d'un **système de télé-police** pour les commerçants, ainsi que pour les autres professions à risque telles que les médecins ou les pharmaciens.

Au niveau de la police de proximité :

- Veiller à ce que le nombre de patrouilles pédestres, canines et cyclistes réponde aux besoins de la population ;
- Dans les communes et les villes desservies par un réseau de transports publics, créer ou renforcer un service de police chargé de la **surveillance des transports publics** ;
- Soutenir la création de brigades dédiées à la surveillance des lignes de transports en commun ;
- **Permettre aux polices locales d'avoir un accès en temps réel** aux images des caméras de surveillance dans les stations de métro et les gares pour faciliter le travail de recherche des auteurs de délits et d'infractions ;
- Exiger de l'Etat fédéral, de **revoir la norme KUL** pour augmenter les moyens financiers et humains du cadre opérationnel des zones de police ;
- Organiser les polices de manière la plus décentralisée possible, dans l'esprit du « **community policing** » et **développer les Kobans, antennes de police décentralisées**;
- Réduire le délai d'intervention des patrouilles de police de manière à atteindre l'objectif des deux minutes endéans la transmission de l'appel (par téléphone, par télé-police, etc.) ;
- Développer un système de caméras « intelligentes », reposant sur une capacité d'intervention rapide et décentralisée là où cela s'impose.

2. Une commune volontaire pour une meilleure mobilité

Les citoyens expriment régulièrement leur **mécontentement** quant au mauvais état de la voirie, au manque de ponctualité des transports en commun, à l'augmentation du trafic automobile, à l'absence ou au manque de places de stationnement,...

Aujourd'hui, pour ce qui concerne les questions de mobilité, les compétences sont partagées entre les régions et les communes.

Pour les FDF, les communes ont le devoir de **renseigner** et **d'informer** leur population des dispositifs existants en matière de mobilité locale.

Pour les FDF, il est primordial de favoriser une mobilité où le **partage de l'espace public** est équilibré entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

La question du stationnement fait indubitablement partie de la politique de mobilité communale. Etant donné les évolutions de cette question suite à l'adoption et la mise en place du plan de stationnement dans la Région bruxelloise, les communes devront être attentives à l'application de ce plan sur leur territoire.

Dans les faits, une coordination des politiques de stationnement entre les différentes communes s'avère nécessaire, notamment lorsque l'on connaît les reports de charges d'une commune vers une autre.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la politique du stationnement et de la mobilité constitue un outil essentiel en matière du développement local : maintien de l'activité économique, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces.

▪ **Objectifs**

- La commune doit être l'actrice de la mobilité et le relais des attentes et des préoccupations des habitants auprès des sociétés de transports publics et des autres niveaux de pouvoir.
- **Inform**er les habitants de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de la commune en matière de stationnement et de mobilité : plan communal de mobilité, plan de déplacements scolaires, plan de déplacements des entreprises, système de location de voitures, système de vélos partagés, covoiturage en journée et en soirée, réglementation en matière de stationnement,...
- Mener une **politique de partage équilibré** de l'espace public entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes ;
- Développer sur le territoire de la commune les différents **modes de déplacements alternatifs** (ex : le covoiturage, le système de vélos partagés, etc.) ;
- Concourir à une politique de **mobilité nocturne** ;
- Participer au développement des **transports publics pour permettre aux travailleurs de rejoindre les grands centres urbains** et, si nécessaire, développer des mesures dissuasives pour qu'ils renoncent à utiliser leur voiture ;
- Développer le réseau des **chemins et sentiers pour les usagers faibles** ;
- Encourager la poursuite **du réseau du métro, prémétro ou des trams rapides en site propre** ;
- Mener une politique volontariste de réduction de l'emprise de la voiture dans l'espace public et développer la construction de parkings publics souterrains payants.

▪ **Propositions principales**

Pour atteindre ces objectifs, les FDF préconisent notamment :

- Systématiser les **dérogations parallèles aux cartes de riverains** pour des médecins et autres professions paramédicales enregistrées auprès de l'INAMI ainsi que des tarifs avantageux pour les indépendants qui travaillent sur des chantiers ;
- Concourir au développement des dispositifs permettant de **combiner de manière efficace l'utilisation des transports en commun et des vélos** dans toutes les communes ;
- Encourager les citoyens à utiliser le **système de covoiturage** et proposer un portail de covoiturage sur le site internet de la commune ;
- Participer à l'instauration **des zones de basses émissions dans les grands centres urbains et adopter une fiscalité en conséquence**;

- Augmenter l'offre de **stationnement nocturne des riverains** par l'utilisation concertée des parkings des centres commerciaux et d'entreprises.

3. Une commune exemplaire pour la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance

Le citoyen se plaint d'être **trop souvent éloigné des responsables politiques et peu ou mal informés des décisions politiques**. Cette distance entre société civile et monde politique peut conduire à l'indifférence, à l'incompréhension, à la méfiance, voire à des tentations extrémistes. Il est dès lors essentiel d'associer le mieux possible le citoyen à la prise de décisions politiques.

Comment y arriver ?

Il faut tout d'abord **susciter l'envie** en donnant aux citoyens **les clés de compréhension** du fonctionnement politique dans la commune et de son administration. Il faut également promouvoir une vision partagée de la citoyenneté. A cet égard, les FDF se sont prononcés en faveur du modèle de l'interculturalisme c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs communes, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisée. La diversité culturelle est une chance pour tous, mais se doit d'être accompagnée par l'autorité publique, pour un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la laïcité politique de l'Etat qui garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales. En outre, ce principe requiert l'interdiction du port de signes convictionnels pour le personnel en contact avec les citoyens.

Enfin, les responsables politiques doivent avoir comme préoccupation constante **de gérer les communes avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance**.

Il s'agira notamment de pratiquer systématiquement la publicité des décisions politiques grâce à tous les canaux de communication (site internet de la commune, lettre d'information communale, etc.), permettre au citoyen et aux associations d'interpeller les responsables politiques en facilitant l'accès à l'information relative au droit d'interpellation et organiser régulièrement une évaluation objective des politiques mises en place.

▪ Objectifs

- Assumer une gestion communale dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en matière de **bonne gouvernance et d'éthique** ;
- Favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes communaux ;

- **Renforcer la citoyenneté** en faisant participer activement tous les citoyens à la prise de décision politique communale ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services d'accueil de la population ;
- Organiser systématiquement **l'évaluation des politiques publiques** ;
- Veiller à la transparence administrative et garantir le respect du principe de la neutralité de l'administration.

▪ **Propositions principales**

Pour atteindre ces objectifs, les FDF préconisent notamment de :

- Mettre en place dans chaque commune, avec le soutien des autorités supérieures **des parcours de citoyenneté individuels** en priorité pour les primo-arrivants, fondés sur (1) l'apprentissage d'une des langues nationales, (2) l'apprentissage sociétal et (3) une vérification des compétences professionnelles ;
- Créer un **Code de la participation au plan local** ;
- Encourager la **démocratie participative**, notamment en matière de projets d'aménagement urbain et d'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- Créer une cyber-lettre communale ;
- Développer **l'interactivité des sites internet** des communes notamment en systématisant la commande à distance des documents administratifs ;
- Veiller à ce que les personnes assumant une mission de service public ne puissent, dans l'exercice de leurs fonctions, **affirmer aucune appartenance religieuse, philosophique ou politique ou porter des signes convictionnels** ; le représentant de l'autorité publique est en effet tenu à un strict devoir de réserve et ne peut, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos ou manière d'agir exprimer ses préférences philosophiques, religieuses ou politiques.
- Faire adopter en début de mandature un **code d'éthique des mandataires**, validé par le Conseil Communal.
- **Evaluer régulièrement** le travail de la majorité et présenter le bilan de la majorité au conseil communal et à la population ;
- **Créer un cadre transparent** des dépenses de fonctionnements des cabinets et fixer un cadre maximal par échevinat.

4. Une commune ambitieuse pour son développement durable et son cadre de vie.

Les FDF ont **donné de l'ambition environnementale** dans les gouvernements régionaux et fédéraux où ils étaient représentés. A l'initiative de Didier Gosuin, la Région bruxelloise a largement comblé son retard dans le domaine de l'environnement (lutte contre les nuisances sonores, tri sélectif des déchets, normes GSM renforcées, principe de précaution, mise en place du maillage vert et bleu). De son côté, quand il était secrétaire d'Etat adjoint au ministre des finances, Bernard Clerfayt a mis en place les instruments de l'éco-fiscalité (ex : le lancement des écotaxes sur les emballages, les réductions fiscales pour les investissements pour la recherche et le développement respectueux de l'environnement, la déductibilité à 120% des frais de transport collectif des membres du personnel, etc.).

Compte-tenu de la croissance démographique, un des enjeux majeurs sera d'**offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement**, tout en faisant face aux impératifs de développement de nouvelles infrastructures collectives (transports, écoles, routes, logements, ...).

Ce cadre de vie s'améliore notamment par l'exigence de la propreté publique. En effet, l'état de propreté de la ville est un des principaux baromètres de la qualité de la vie urbaine. Elle contribue directement au sentiment de bien-être et de sécurité des citoyens et les incite à davantage de respect de l'espace public.

Malgré les efforts entrepris dans la majorité des grandes villes, la propreté publique reste une véritable préoccupation des citoyens, la prévention et l'éducation sont nécessaires mais ne suffisent plus, l'intolérance face à la malpropreté doit être effective et, à cette fin, les moyens juridiques et humains doivent être donnés aux communes.

▪ **Objectifs**

- Inscrire dans la politique communale les **objectifs du développement durable fixés par les instances internationales et européennes et le plan fédéral de développement durable** ;
- Réduire drastiquement la **consommation des ressources énergétiques** ;
- **Préserver et entretenir les espaces verts**, les zones naturelles et semi-naturelles et protéger la biodiversité ;
- Protéger et valoriser le **patrimoine communal, naturel ou immobilier** ;
- Réaménager l'espace public de manière **esthétique et durable** ;
- Exiger l'**efficacité de la propreté publique** et renforcer le rôle des communes.

▪ **Propositions principales**

Pour atteindre ces objectifs, les FDF préconisent notamment :

Pour ce qui concerne le développement durable

- Etablir un **agenda 21 local** dans chaque commune ;
- Favoriser les **primes énergies locales** permettant des économies en particulier les dispositifs de compostage individuels ou de quartiers, la promotion d'énergies propres, la récolte des eaux de pluie pour alimenter les citernes privées pouvant ainsi alimenter les machines à laver, WC et permettre l'arrosage des jardins ;
- Faire et promouvoir les **investissements économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux**, crèches et écoles,... et permettre aux citoyens de bénéficier des expériences publiques afin de choisir leurs préférences (système de cogénération, panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, éoliennes, puits canadiens, doubles flux, isolations,) ;

- Réaliser un **plan Lumière durable** qui mette en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie.

Pour ce qui concerne la gestion de l'espace public

- limiter les **ouvertures intempestives et répétées** des voiries et trottoirs par différents impétrants (ex : Sibelga, Hydrobru, Belgacom,...) et renforcer la surveillance des chantiers ;
- Désigner un « **gestionnaire de l'espace public** », médiateur entre les citoyens et les différents intervenants dans l'espace public afin de pouvoir contrôler la remise en état des voiries et trottoirs qui auront fait l'objet d'interventions. Tout chantier devra être signalé aux riverains en mentionnant le commencement, la fin et le responsable;
- Développer les initiatives locales de **rénovation** et d'**embellissement des lieux publics** (œuvres d'art dans l'espace public) **mais aussi privés** (embellissement de façades) ;
- Intensifier la **rénovation des espaces publics** ;
- Lutter contre les **immeubles à l'abandon** via une taxation dissuasive, si nécessaire une expropriation ;
- Développer **une gestion décentralisée** de l'espace public par quartier pour valoriser la fonction de proximité des communes ;
- Augmenter le nombre de plaines de jeux et équipements sportifs de proximité pour les jeunes, en assurer l'entretien, la propreté, la sécurité et la surveillance ;
- Assurer la prévention mais aussi la **sanction juste et proportionnée en matière de propreté publique**. Cela passe par des sanctions administratives pour les incivilités relevées dans l'espace public (déjections, tags, dépôts clandestins ...) ;
- Développer un réseau de **promenades vertes**.

5. Une commune aux services exceptionnels pour tous ses citoyens

Augmenter le bien-être des citoyens, renforcer la solidarité interpersonnelle et l'action sociale, améliorer la qualité de l'enseignement, garantir un accès à la culture, encourager la pratique du sport, garantir un logement décent, favoriser l'esprit d'entreprise, dynamiser l'économie locale **Tels sont les objectifs que les FDF veulent poursuivre pour garantir des services exceptionnels pour tous les citoyens.**

○ *Instruction publique et l'accueil de la petite enfance*

Les FDF considèrent **l'école comme le véritable moteur de l'intégration citoyenne.**

L'enseignement fondamental concerne environ 500.000 enfants en Communauté française¹ et **l'enseignement secondaire** (général, technique et professionnel) concerne 360.000 élèves environ. Les communes et provinces exercent une large part de

¹ A quoi il faut ajouter environ 2.500 élèves suivant un enseignement fondamental en périphérie bruxelloise.

responsabilité dans cette organisation car elles sont les pouvoirs organisateurs de plus de la moitié de ces écoles fondamentales. Les FDF soulignent le rôle fondamental joué par l'échevin de l'enseignement : il exerce une responsabilité importante dans l'organisation, dans le choix des enseignants et dans les orientations pédagogiques suivies. L'échevin doit veiller à organiser une bonne **concertation** avec les directions d'écoles sur lesquelles il exerce la tutelle et, le cas échéant avec son coordinateur pédagogique, de façon à permettre une autonomie des établissements, qui est un des facteurs-clé de succès d'un enseignement. Il est également important que les échevins de l'enseignement s'engagent à approfondir leur connaissance de la matière sur laquelle ils exercent la tutelle et à suivre des formations sur les nouveaux décrets et leurs implications concrètes.

Concernant l'enseignement communal, principalement maternel et primaire, les FDF entendent mettre l'accent sur la formation continuée des enseignants, la lutte contre la pénurie et l'absentéisme des enseignants et le soutien aux directions d'école. A cet égard, les FDF demandent aux communes de **soutenir les directeurs d'école**, en leur permettant de bénéficier d'une sous-direction subventionnée ou d'une aide administrative spécifique dans tous les cas où le nombre d'élèves le requiert de façon à ce qu'il puisse se concentrer sur le volet pédagogique de sa fonction et intervenir rapidement en cas de problème. Au niveau du primaire, mais aussi du secondaire, il y a lieu **d'accentuer l'orientation des élèves** vers le système qui leur est le plus adapté, de façon à mieux lutter contre le décrochage scolaire.

▪ **Objectifs**

- Mettre l'accent sur **la maîtrise de la langue française**, langue de l'enseignement;
- **Soutenir** les directions d'école dans leurs revendications légitimes pour leur permettre de se consacrer davantage à l'aspect pédagogique de leur métier;
- Encourager et mieux reconnaître les **formations continuées**;
- **Lutter contre la pénurie et l'absentéisme des enseignants**;
- Faire de l'école un **lieu d'intégration citoyenne** par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire.
- **Développer des projets** d'inclusions avec des enfants porteurs de différences;
- **Favoriser l'immersion linguistique** en ce qu'elle constitue une alternative à la submersion;
- Améliorer les **habitudes alimentaires** des enfants ;
- **Veiller à répondre au défi de la croissance démographique** en termes de places dans les écoles et les crèches.
- Sensibiliser les enfants à la **gestion durable** et à **la nature**.

▪ **Propositions principales**

Les communes en tant que pouvoir organisateur (P.O.) doivent:

- Sensibiliser les enseignants à une **détection précoce des troubles de l'apprentissage** (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, dysphasie, etc...);
- **Inscrire et valoriser financièrement** les enseignants qui suivent des formations continuées et rendre celles-ci certificatives ;
- Veiller à organiser au sein de leurs écoles un **système de tutorat** par des enseignants plus expérimentés, pour soutenir les jeunes enseignants et éviter qu'ils ne quittent l'enseignement.
- **Intensifier** les activités culturelles et sportives durant le temps scolaire, ainsi qu'en extrascolaire ;
- Encourager chaque année le développement de projets autour d'un thème spécifique autour de la **démocratie (visite des institutions), de la citoyenneté, de la vie en société,...**
- **Développer les cantines durables en promouvant une alimentation équilibrée, des fruits et légumes de saison, des produits bio, des formations au personnel de cuisine**, l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement ;
- Mettre sur pied le remplacement des collations par une distribution de potage ou de collation saine (maternelles et primaires) et systématiquement intégrer dans les cahiers des charges les exigences du P.O. à cet égard;
- Inscrire l'école dans des actions spécifiques relatives **aux économies d'énergie et au tri des déchets** ;
- **Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et sensibiliser les élèves à une utilisation éclairée d'Internet** ;
- Créer des projets tels que **gestion d'un jardin d'école**, potagers, vergers, ... pour les élèves citoyens, qui ne sont pas assez en contact avec la nature ;
- **Encourager le volontariat** dans les écoles (ex : aide à la bibliothèque ou dans les écoles de devoirs) par l'octroi d'une indemnisation financière plafonnée ou d'une intervention sous la forme d'indemnités de déplacement.

Les communes invitent la Communauté française à :

- **Favoriser l'éveil aux langues dès l'enseignement maternel.** L'on peut prévoir à l'intention des enseignants une courte formation qui leur fournira quelques outils didactiques mis au point dans le cadre des programmes européens d'éveil aux langues. L'intervention d'animateurs extérieurs dans les classes, pendant les cours ou durant les périodes de garderie est également une initiative à encourager ;
- Encourager les enseignants à suivre des **formations liées à la gestion des différences et des classes avec des enfants de grandes diversités culturelles** ;
- Elargir, améliorer et rendre plus attractives les filières techniques et professionnelles dans l'enseignement secondaire ;

- **Encourager la création de structures d'accueil privées et de crèches** en simplifiant les normes d'agrément, de contrôle et d'encadrement, en développant de nouvelles formes d'accueil pour adapter les structures d'accueil aux nouveaux besoins des parents (flexibilité des horaires, création de halte-garderie, régimes de contrat de travail modifiés), en encourageant des formules de gardienne d'enfants à domicile.

- **Action sociale**

Les FDF sont convaincus de l'importance que doit jouer le **Centre public d'Action sociale**.

Ce dernier doit voir son rôle reconnu par les autorités supérieures.

Rappelons que le CPAS a pour mission de **poursuivre l'intégration et l'insertion sociale et professionnelle** sans se limiter à un rôle passif de distributeur d'aide sociale, et sans soumettre le citoyen à une logique d'assistanat.

Par ailleurs, les FDF estiment que **chaque commune** est libre de développer ses services en fonction des besoins de sa population. Cela concerne notamment **l'ensemble des services adressés aux personnes âgées ou aux personnes handicapées**.

A cet égard, les FDF souhaitent favoriser **le maintien à domicile des personnes âgées**, tout en leur permettant de participer à la vie sociale, sportive et culturelle de leur commune. Les FDF ont la volonté de développer des services de proximité, des programmes de logements adaptés, des centres de soins de jour et des espaces d'informations pour les seniors.

Par ailleurs, les FDF entendent prioritairement **renforcer l'autonomie des personnes handicapées**. Il s'agira notamment de répondre au défi du manque de lieux d'hébergement pour les personnes en situation de grande dépendance et de favoriser l'inclusion des enfants atteints d'un handicap.

- **Objectifs**

- Renforcer et réaffirmer **l'autonomie du CPAS** ;
- Dynamiser la **gestion des CPAS** ;
- Renforcer la **cohérence** des politiques sociales locales ;
- **Lutter contre l'exclusion sociale** en développant notamment l'esprit de solidarité entre les habitants d'une même commune ;
- **Briser l'isolement** des personnes âgées par le développement d'activités sportives, culturelles et sociales sur le territoire de la commune ;
- **Renforcer l'autonomie** des personnes handicapées en développant des logements adaptés et en améliorant l'accès aux bâtiments publics ;

▪ **Propositions principales**

- A l'image de la banque du temps, **soutenir et généraliser les systèmes d'échanges de services locaux**. Ces échanges relèvent évidemment tous du service non marchand (baby-sitting, mamy-sitting, accompagnement d'enfants à l'école, lecture aux malvoyants, aide à la rédaction de courrier, etc.) ;
- Renforcer **la cohérence** des politiques sociales locales par :
 - **L'intégration du Président du CPAS au Collège des bourgmestres et échevins** : il doit devenir un membre à part entière avec voix délibérative sans pour autant porter atteinte à l'autonomie légale des CPAS ;
 - **L'organisation d'un débat annuel** avec les conseillers communaux sur l'état de la pauvreté dans la commune sur base d'un rapport du CPAS ;
 - Le renforcement de la concertation légale entre la commune et le CPAS, notamment en réunissant le Comité de concertation, et en établissant annuellement **un rapport relatif aux économies d'échelle** et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS avec celles de la commune ;
 - Le renforcement de cette concertation pour aboutir à **un contrat de gestion entre la commune et le CPAS** ; La création, à l'initiative du CPAS, d'une véritable **coordination sociale locale** rassemblant tous les acteurs sociaux de première ligne des secteurs publics, privés, et associatifs.
- **Renforcer et réaffirmer l'autonomie du CPAS** en :
 - Evoluant vers un modèle de collaboration entre la commune et le CPAS (planification conjointe de la politique sociale) ;
 - Développant une vision précise pour le CPAS par la définition des missions afin d'assurer un fonctionnement optimal.
- **Refinancer** les CPAS en :
 - Soutenant les revendications légitimes des CPAS visant à ce que l'Etat fédéral augmente progressivement les taux de remboursement des revenus d'intégration et des aides sociales équivalentes jusqu'à en assurer le remboursement intégral. L'augmentation du nombre d'allocataires étant due en grande partie aux politiques fédérales (exclusion du chômage et régularisation des réfugiés politiques), ce dernier doit venir en aides aux CPAS. Les CPAS pourront ainsi consacrer ces moyens supplémentaires au soutien et à l'accompagnement des personnes les plus démunies ;
 - Créant un fonds unique (Fusion du « Fonds Energie » et Fonds « mazout ») à la place des trois fonds existants afin de permettre aux CPAS d'avoir plus de moyens pour mieux remplir leurs missions d'aide en faveur des personnes les plus nécessiteuses.

- **Dynamiser la gestion des CPAS** notamment par :
 - Un allègement des règles de tutelle ;
 - Une adaptation du niveau des exigences de connaissances linguistiques imposées au personnel du CPAS au niveau réellement nécessaire à l'exercice des fonctions et plus particulièrement pour le personnel infirmier, soignant et paramédical ainsi que pour les travailleurs sociaux; pour les FDF, il ne peut être question de porter atteinte à l'accès aux soins et au principe de la continuité des services publics au nom d'exigences liées à l'emploi des langues ;
 - Une information transparente sur les aides complémentaires qui peuvent varier d'un CPAS à l'autre.

- **Lutter contre l'exclusion sociale en :**
 - Créant des logements de transit supervisés et d'urgence pour des publics cibles ; Participant aux procédures d'activation des allocations sociales ;
 - Favorisant l'accès à la culture et aux infrastructures sportives à des tarifs préférentiels;
 - Incitant les CPAS à développer des services jeunes ;

- **Inciter les CPAS à développer des services de proximité** (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture) ;

- **Considérer le CPAS en fonction de la taille de la commune** concernée soit comme un partenaire à part entière d'une politique coordonnée de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, soit comme acteur coordonnateur unique de cette politique ;

- **Informé la population sur toutes les formes d'accès aux soins de santé :** médicaments génériques, maisons médicales ; **Relayer efficacement les actions de prévention et de sensibilisation par la coordination sociale** sur des thèmes tels que l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue, le sida menées notamment par la Communauté française ;

- Développer le concept du **bus Info-Santé** ;

- **Mettre en place une initiative locale d'accueil** pour les candidats réfugiés pour les communes concernées par le plan de répartition fédérale.

Les aides aux seniors :

- Veiller à ce que tous les seniors de la commune soient **dûment informés de tous les services** qui leur sont destinés. Par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention, en organisant régulièrement un salon d'information avec les opérateurs locaux qui leur proposent des services ou activités de loisirs ;

- Encourager les **rencontres intergénérationnelles**, les restaurants sociaux, les courses collectives, l'accueil des personnes âgées dans les associations socioculturelles et la vie locale ; l'organisation de loisirs adaptés comme la gymnastique douce, la formation aux nouvelles techniques de communication comme Internet ;
- **Développer des programmes de logements adaptés** aux personnes âgées (ex : les logements intergénérationnels, les logements communautaires et appartements supervisés, ...). En outre, il faudrait créer au sein de ces logements, un service ou un espace qui soit accessible à tous les habitants. Par exemple : une buanderie commune, une salle de repas communautaire, etc.

Les aides aux personnes handicapées :

- Favoriser les **lieux de rencontres pour les personnes dépendantes** ou semi-dépendantes et pour leurs proches (ex : salon de thé Alzheimer, café Alzheimer) ;
- Prendre des mesures poussant à **l'autonomie des personnes en situation de handicap**, notamment en soutenant les initiatives locales de création de logements inclusifs visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé par des associations locales ;
- Créer ou renforcer des projets **d'inclusion dans les écoles et crèches communales** afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans notre société, permettant du même coup de confronter nos enfants à la différence et à la tolérance ;
- Assurer un **suivi adapté des personnes en situation de handicap** dans la recherche d'un emploi.

○ **Le logement**

La Région wallonne annonce qu'à l'horizon 2040, 500.000 familles supplémentaires devront trouver un logement. A Bruxelles, la croissance démographique, et le manque de logements, ou de logements décents à bon marché, incitent de plus en plus de familles à déménager.

D'autres phénomènes tels que le durcissement des réglementations urbanistiques et énergétiques et l'atonie de l'offre de logements entraînent inévitablement des augmentations de prix de l'immobilier et des conséquences sur la manière de vivre ou de se déplacer.

Afin de répondre à ce défi, les FDF veulent notamment **permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans une commune d'avoir accès à la propriété**. Par ailleurs, ils souhaitent combattre les immeubles inoccupés ou encore assurer **la construction et la rénovation de logements moyens**.

▪ **Objectifs**

- Permettre aux jeunes couples et/ou aux classes moyennes qui s'installent dans une commune d'avoir accès à la propriété ;
- Combattre les immeubles inoccupés ou encore assurer la construction et la rénovation de logements moyens.

▪ **Propositions principales**

- Prévoir la construction de logements réservés à **des familles monoparentales** avec des parties communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun) ;
- Favoriser la création de nouveaux logements, petits, fonctionnels, notamment en **partenariat avec le secteur privé** ;
- **Encourager les propriétaires** à passer par les agences immobilières sociales pour la gestion de leurs biens ;
- Favoriser l'acquisition d'un logement moyen **par le remboursement partiel progressif de centimes additionnels communaux au précompte immobilier** pour une habitation nouvellement acquise ou construite sur le territoire de la commune ;
- **Combattre les immeubles inoccupés et/ou à l'abandon**, notamment par la mise en place de règlements-taxes communaux et au besoin exproprier les propriétaires coupables d'inertie ;

Les communes demandent au gouvernement régional bruxellois de:

- **Permettre aux régies foncières communales** de revendre, à leurs locataires, une partie de leur patrimoine rénové avec l'obligation de réinvestir les fonds ainsi obtenus dans de nouvelles opérations de rénovation ;
- **Limiter la durée des baux** dans les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et favoriser la mobilité dans les parcs de logements publics ;
- Permettre aux Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) de construire des **logements moyens** dans les communes qui ont atteint le seuil des 15% de logements sociaux.

○ **Emploi et économie locale**

Les FDF veulent créer **un contexte urbain favorable** aux commerces sur le plan de l'accessibilité, de la propreté, de la fiscalité, de la sécurité, de l'éclairage public ou du mobilier urbain. En outre, les FDF veilleront à stimuler **les projets de développement local**, à améliorer la synergie avec les employeurs et entreprises locales, à **encourager les publics les plus jeunes et les plus fragilisés à intégrer le marché de l'emploi et à favoriser la main d'œuvre locale.**

▪ **Objectifs**

- **Mener une politique fiscale adaptée** aux entreprises et aux petits commerces ;
- Revitaliser les noyaux commerciaux ;
- Lutter contre les **discriminations à l'embauche** ;
- **Protéger les petits commerces** et promouvoir l'économie locale sur le plan de l'accessibilité, de la sécurité, de l'immobilier commercial, du mobilier urbain et de la propreté.

▪ **Propositions principales**

- A côté des Bourses de l'Emploi, **création de Bourses du job étudiant local, et du stage en entreprise** afin de permettre aux jeunes de multiplier les expériences de travail et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des stages rémunérés ou non ;
- Créer au sein de la commune, **un guichet d'économie locale** qui accompagnerait individuellement les entrepreneurs locaux qui débutent en leur proposant une série de services (ex : conseil juridique, réalisation d'un plan financier, recherche de financement, mise à disposition de locaux à loyers modérés, etc.) ;
- **Lutter de manière efficace contre toutes les discriminations à l'embauche** en détectant les problèmes, en conseillant les victimes et en sensibilisant les employeurs concernés ; une action locale régulière en vue de réagir aux exigences linguistiques démesurées devrait permettre d'instaurer un dialogue avec les employeurs de la commune ;
- **Exploiter davantage les nouveaux gisements d'emplois** en soutenant la création d'emplois de proximité dans des domaines variés, en fonction des besoins de la population locale : par exemple, dans des domaines tels que l'entretien des espaces verts, la sécurité ou encore les services aux commerçants locaux ;
- **Stimuler l'esprit d'entreprise** en encourageant par exemple les groupements d'employeurs locaux ou en menant des actions spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes ;
- **Protéger les petits commerces et promouvoir l'économie locale :**

- **sur le plan de la propreté** (organiser des nettoyages réguliers notamment après les manifestations ; prévoir un nombre suffisant de poubelles et les vider régulièrement) ;
 - **sur le plan de la sécurité** (maintenir les trottoirs en bon état afin d'éviter les accidents ; renforcer la présence de policiers en uniforme ; développement du système de télé-police) ;
 - **sur le plan de l'éclairage public** (établir un plan lumière dans le souci de convivialité et de renforcement du sentiment de sécurité ; inciter les commerçants à éclairer leur vitrine le soir et à choisir des volets ajourés qui laissent passer la lumière et évitent les tags) ;
 - **sur le plan du mobilier urbain** (maintenir le mobilier urbain propre et en bon état de fonctionnement) ;
 - **sur le plan de l'immobilier commercial** (repérer les immeubles inoccupés en mauvais état et inciter les propriétaires à envisager une affectation ; inciter l'utilisation des vitrines vides pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation ; encourager la rénovation de façades groupées).
- **Mener une politique fiscale adaptée** aux entreprises et aux petits commerces :
- Prévenir les entreprises suffisamment à temps lors de la mise en place d'une nouvelle taxe ;
 - Organiser régulièrement des concertations à cet égard.

○ **Le sport**

Il est nécessaire que les communes prennent conscience de **l'importance et du caractère transversal des enjeux** (intégration sociale, santé, éducation, formation, emploi) **d'une politique du sport pour tous**. Les FDF constatent et regrettent dès lors que, trop souvent, **le sport soit le parent pauvre des budgets communaux**.

Pour les FDF, **la pratique sportive** devrait être aussi encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière **d'infrastructures sportives qu'au niveau du coût que représente une participation à un stage sportif ou à une inscription au sein d'un club sportif**. A cet égard, il existe une série de moyens tels que les chèques sport. Les FDF encouragent l'adoption de ce dispositif dans les communes.

▪ **Objectifs**

- **Encourager la pratique sportive** par une offre de qualité en matière d'encadrement et d'infrastructure sportive et l'existence d'incitants financiers (ex : chèques sport) pour diminuer le coût de la pratique sportive.

▪ **Propositions principales**

- **Instaurer la gratuité** d'accès aux salles publiques sportives pour les équipes de jeunes de moins de 18 ans et pour les mouvements de jeunesse, associations locales, etc... Cette accessibilité financière pourra être accrue via des partenariats publics avec les clubs sportifs ;

- **Organiser une meilleure visibilité** communale des sports de proximité permettant une gestion centralisée de la vente d'espaces publicitaires au profit des clubs et des activités sportives ;
- **Réinstaurer la compétition interscolaire ou parascolaire** (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...). Représentant son école, l'élève s'y identifiera de manière plus intense ce qui améliorera le civisme de son comportement au quotidien, au sein même de l'établissement scolaire ;
- Développer les **infrastructures sportives de rue** ;
- Organiser des activités sportives à **l'attention des seniors et des personnes handicapées** et informer ceux-ci par le biais du site internet de la commune ;
- Prévoir la distribution selon les moyens budgétaires disponibles des **chèques sport communaux** à destination des publics les plus précarisés.

○ **La culture**

Les FDF estiment que le **développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes. Si la culture peut être un levier d'amélioration des conditions sociales de la population, elle est également un moteur du « vivre ensemble »**. Les communes constituent le premier pouvoir public à investir dans le secteur culturel et à créer des institutions proches des habitants.

Pour les FDF, il faudra notamment favoriser les activités culturelles organisées par les associations, soutenir les artistes locaux et permettre l'organisation de manifestations artistiques et d'événements culturels à vocation nationale, européenne et internationale.

▪ **Objectifs**

- Développer au sein des centres et des foyers culturels, **le concept de francophonie ouverte** par rapport aux autres cultures ;
- **Garantir l'accès de la culture** à toutes les catégories de la population et en particulier aux personnes les plus précarisées.

▪ **Propositions principales**

- Au lieu de créer des maisons ou centres « des cultures », préférer des centres ou foyers culturels qui développent **le concept de francophonie plurielle ouvert et interactif par rapport aux autres cultures** ;
- **Généraliser** l'octroi de chèque culture en faveur des populations socialement défavorisées ;

- Mettre sur pied un « **système de bibliothèque à domicile** » afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix à domicile (soit par le personnel de la bibliothèque ou bénévolat) ;
- **Stimuler la vie associative** en établissant des passerelles entre les initiatives émanant du secteur associatif et celles émanant des pouvoirs publics ; en faisant la promotion des différentes communautés culturelles de la commune par tous ses habitants, indépendamment de leur origine et dans un esprit de respect mutuel ;
- **Renforcer les actions en faveur des associations culturelles francophones en périphérie** car elles s'adressent à la grande majorité des citoyens de ces communes ;
- **Mettre sur pied des activités culturelles spécifiques pour les adolescents** (séances de cinéma, journées dans des parcs d'attraction...) et leur proposer des perspectives nouvelles **à travers la culture et les arts** ;
- **Mettre en évidence au niveau local des politiques spécifiquement francophones** : subventions à l'achat, construction, extension, rénovation, aménagement des infrastructures à destination socioculturelle ; reconnaissance et subventions aux bibliothèques publiques locales. **Les FDF encouragent d'ailleurs les communes qui ne disposeraient pas encore de bibliothèque francophone d'en créer une** ;
- **Favoriser l'action des académies** en investissant dans l'équipement, en facilitant leur accès par des mesures sociales ;
- Développer des partenariats entre l'enseignement artistique à horaire décalé et les écoles primaires ;
- **Développer dans les activités des centres culturels une programmation spécifique destinée aux enfants** et prévoir des créneaux horaires qui correspondent à leur temps libre.

6. Une commune autonome et surtout économe dans la gestion des finances locales.

Les communes sont touchées par la crise financière et les habitants risquent de voir leurs impôts augmenter si les élus ne font pas preuve de vigilance et de rigueur en matière financière.

Des finances communales saines et bien gérées permettront **de garantir l'autonomie communale**, chère aux FDF et d'éviter toutes dépenses superflues.

C'est pourquoi les FDF plaident pour l'élaboration de **plans stratégiques de dépenses à long terme** au début de chaque mandature. Le but étant de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux besoins des habitants de la commune.

De plus, la comptabilité des villes et communes doit être conforme aux nouvelles **méthodes de rapportage européennes** pour pouvoir rendre des rapports transparents et fiables à l'autorité fédérale.

▪ **Objectifs :**

- **Maintenir l'autonomie communale ;**
- Maintenir un taux d'imposition modéré par une gestion saine ;
- **Pratiquer une fiscalité juste et équitable.** Par exemple : autoriser les communes à lever une taxe d'habitation à charge des habitants qui ne payent aucune taxe communale telle que le précompte immobilier, les additionnels à l'IPP, la taxe seconde résidence ;
- **Supprimer les taxes qui coûtent trop** en frais de perception et ne rapportent que de faibles recettes ;
- **Viser l'harmonisation de la taxation indirecte.** Par exemple : objectiver et harmoniser le coût de la délivrance des documents administratifs ;
- **Poursuivre des politiques d'investissements** tout en veillant à ne pas endetter les communes au-delà de leurs capacités financières ;
- **Encourager par une fiscalité adaptée** la rénovation urbaine et la construction ou l'aménagement de logement ;
- Développer une fiscalité qui ne **constitue pas un frein trop important au développement économique et/ou à l'emploi.**

▪ **Propositions principales :**

En matière de fiscalité sur les revenus:

- **Harmoniser et baisser si possible la fiscalité sur le revenu** tout en améliorant la fiscalité immobilière afin de créer de l'emploi, de la mixité sociale et encourager les habitants à rester vivre dans leur commune d'origine s'ils le souhaitent ;

En matière de fiscalité immobilière:

- **Encourager selon les moyens budgétaires disponibles, le remboursement d'une partie des centimes additionnels communaux** pour les jeunes qui achètent un bien dans une commune, mais aussi pour les propriétaires qui s'inscriraient dans la politique communale du logement en mettant sur le marché locatif une chambre d'étudiant, un studio, ou un bien à finalité sociale (exemple : appartements transformés en habitat groupé pour personnes âgées, logements intergénérationnels, ...) ;
- **Actualiser la base cadastrale servant à l'établissement du précompte immobilier.** Il est urgent que la Région bruxelloise assume ses nouvelles compétences, tout en participant avec le Fédéral à l'actualisation de la base cadastrale des biens immobiliers.

Cette mesure permettrait notamment de reconnaître aux logements rénovés leurs valeurs réelles.

En matière de dépenses:

- **Favoriser les achats groupés entre communes pour développer des économies d'échelles** (ex : achat de matériel roulant et de fournitures). D'autres exemples pourraient être énoncés tels que la gestion des dettes et des emprunts sur les marchés financiers pour financer les investissements. Les économies d'échelle sont très importantes lorsqu'on atteint une taille critique sur les marchés financiers. Le citoyen doit payer le moins d'impôt possible et pour ce faire, tout mécanisme de coopération de gestion entre communes doit être encouragé ;
- **Partager l'investissement entre communes de certaines infrastructures** (exemple : les piscines communales, déchetteries communales, les biens servant aux classes de neige ou aux classes vertes). Ces investissements devraient faire l'objet dans les petites et moyennes communes de concertations, voire d'intercommunalisations, voire de privatisation ou de partenariats avec le secteur privé. ;
- **Harmoniser et objectiver le coût de la délivrance des documents administratifs.**

Les communes demandent à l'Etat fédéral de :

- **Financer de manière durable les zones de police** par l'indexation des dotations aux zones de police sur le taux réel d'inflation et l'indice-santé ainsi que par la modification de la norme KUL très défavorable aux grandes villes.
- **Déplafonner** les décimes additionnels communaux à la taxe de circulation².
- **Octroyer une dotation complémentaire aux zones de police** couvrant intégralement l'augmentation du taux de cotisation patronale en cas de fusion des 5 pools de l'ONSSAPL et de l'obligation pour les pouvoirs locaux de s'y affilier.
- **Financer correctement les CPAS communaux** en intervenant à hauteur de 65% dans les Revenus d'intégration sociale pris en charge par les CPAS afin de ne plus pénaliser les petites communes.

Les communes demandent à la Région bruxelloise de :

- **Mieux répartir les dotations générales aux communes** (DGC, programmes triennaux d'investissement, etc.) car plusieurs critères affaiblissent certaines communes. Pour les FDF, à Bruxelles il faut actualiser la zone EDRLR (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation), revoir le critère de densité et revoir la clé de recettes IPP-PRI. En Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, il est essentiel d'avoir des clés de financement qui tiennent compte de l'ensemble des recettes propres des communes (IPP, PRI, taxe sur le stationnement, taxe sur les hôtels, taxe sur les

² Actuellement, la loi fédérale limite à 10% du montant principal l'additionnel que les communes peuvent prélever sur la taxe de circulation. Hors dans le cadre de la mobilité et dans le souci de l'autonomie communale qui pourrait mieux répartir les efforts fiscaux réclamés aux différents contribuables dans le cadre des trois impôts fédéraux sur lesquels des additionnels communaux peuvent être prélevés (IPP, précompte immobilier, taxe de circulation), il est proposé que les additionnels à la taxe de circulation puissent être fixés sans limite à l'instar des deux autres impôts.

bureaux, etc.), ainsi que des besoins réels que les communes doivent couvrir (kilomètres de voiries à entretenir, services sociaux, nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, nombre de RIS,...)

- **Définir des taux différents suivants l'affectation de l'immeuble** (terrains non bâtis, immeubles en cours de construction, immeubles à destination industrielle, immeubles à destination commerciale, immeubles à destination de bureaux, immeubles à destination de logements, immeubles mixtes).

En matière de partenariats public-privé :

- **Recourir plus systématiquement aux partenariats public-privé** dans le cadre de projets communaux de construction ou de rénovation qui constitueraient une économie par rapport à d'autres formes de financements.
- **Doter les pouvoirs publics d'un soutien logistique** au travers d'une expertise et d'une assistance tant dans la préparation et le suivi de l'exécution des partenariats public-privé. Exemple : la création d'un Centre de connaissance centralisant les informations et qui a pour objectif d'assister les communes.